Val-de-Ruz Officiel

Editorial

Péréquation intercommunale
suite de l'éditorial du 16 août 2018

Nous voilà à la fin de la période de consultation de la refonte de la péréquation financière intercommunale, projet d'importance du Conseil d'Etat pour les prochains mois. Les Communes et autres organismes politiques ont fourni nombre de remarques au Canton pour que celui-ci puisse encore adapter, le cas échéant, son projet avant de le transmettre aux commissions du Grand Conseil pour analyse et prise de position par les députés.

A ma connaissance, les synthèses de l'Etat au sujet des prises de position reçues n'ont pas encore été publiées, le projet est accueilli avec une majorité de bienveillance. Il n'en demeure pas moins que certains points précis «grincent» pour certaines entités communales. Rien de surprenant à ce stade, ni au stade suivant. En effet, tant que le vote n'a pas été opéré au Grand Conseil, il est inévitable que les influenceurs soient présents. Nous espérons tout de même que l'intérêt cantonal soit maintenu dans une ligne acceptable pour les Communes de toutes tailles. Il est évident que nous avons expliqué les tenants et aboutissants de cette refonte et avons transmis notre prise de position aux députés de notre région, lesquels seront des relais pour un juste retour à une situation «tenable» pour Val-de-Ruz. Les prémisses sont bonnes, mais…

Finalement, je ne peux pas m'empêcher de vous parler d'une annexe au dossier du Conseil d'Etat, laquelle démontre les recettes fiscales (personnes physiques et morales) par habitant de chaque Commune. Résultat des courses: Val-de-Ruz est bon dernier! Cela signifie donc que Val-de-Ruz doit faire vivre son ménage communal avec le moins d'argent de toutes les communes neuchâteloises, oui toutes! En plus, nous versons quelque trois millions de francs aux autres Communes, car nous sommes riches, tel que le dit la péréquation intercommunale toujours en vigueur.

A l'impossible, nul n'est tenu, disait le dicton. Et pourtant, c'est ainsi que cela doit se faire, c'est la volonté des citoyens de Val-de-Ruz. A trop tirer sur la corde… La suite du dossier péréquation dans un prochain éditorial .

Cédric Cuanillon, conseiller communal

Anniversaires et jubilés

Fêtent en novembre 2018:

Noces de diamant (60 ans)
- Junod Cécile et Willy, à Dombresson.

Noces d'or (50 ans)
- Bloch Sylvia et Paul, à Fontainemelon.

Changement au Conseil général

Le 3 octobre 2018, le Conseil communal a proclamé élu conseiller général Michele Faragalli en remplacement de Rémy Wenger, démissionnaire, pour le groupe des Verts.

Les projets-modèles pour la période 2014-2018 se sont terminés de manière réjouissante

Le 28 août 2018 s'est tenue, à Berne, la séance de clôture des «Projets-modèles pour un développement durable», génération 2014-2018.

Concilier l'augmentation des besoins d'utilisation du sol, la qualité de vie, la préservation d'un cadre économique favorable et l'utilisation modérée des ressources constitue un véritable défi. Par la mise en place de ces programmes, la Confédération soutient cette orientation en incitant les acteurs locaux et cantonaux à tester et à s'approprier des approches novatrices.

Considéré comme un véritable laboratoire d'expérimentation, le projet-modèle de Val-de-Ruz «Co-citoyenneté: une intégration innovante et ambitieuse de la population pour une urbanisation durable réussie» fait partie des 31 projets soutenus durant cette période et des sept retenus dans la catégorie «mise en œuvre de l'urbanisation à l'intérieur du milieu bâti».

Après l'élaboration du projet de fusion, l'achèvement du processus de fusion et l'élaboration de son premier programme de législature, la Commune avait naturellement opté pour la poursuite de sa démarche participative. Le programme fédéral des projets-modèles a été l'opportunité de perpétuer la politique de co-citoyenneté en impliquant la population dans l'élaboration de son projet de territoire.

L'étude des résultats et des enseignements tirés du projet-modèle de Val-de-Ruz relève les points suivants:
- la Commune a utilisé un large processus participatif pour ouvrir le débat sur les qualités de l'urbanisation et du paysage, et sensibiliser la population à leur valeur;
- elle a misé sur une participation large de la population durant tout le processus de planification. La culture acquise durant la mise en place du processus de fusion lui a permis d'aborder, dans les discussions, des thèmes délicats avec des gagnants et des perdants;
- l'Exécutif communal s'est associé à l'ensemble du processus complexe de participation en vue de l'élaboration du plan directeur régional et a pu conduire ce processus avec le soutien technique du Réseau urbain neuchâtelois;
- la Commune souhaitait développer une vision concertée des avantages qui peuvent découler du développement de l'urbanisation à l'intérieur du milieu bâti. La réflexion lancée à l'échelle du territoire communal a permis aux participants de mettre en perspective certaines décisions ponctuelles par rapport au contexte d'ensemble et d'identifier les avantages d'un tel développement sur l'ensemble du territoire communal;
- la population a réussi à faire valoir ses attentes et ses besoins dans la future planification d'affectation communale. Grâce à la mise en place d'un très large processus de participation, elle a pu intégrer une large palette d'intérêts différents.

En termes financiers, les subventions fédérales obtenues s'élèvent à CHF 175'000 sur quatre ans pour un crédit voté de CHF 745'000.

Le véritable gain n'est cependant pas pécuniaire. Ce projet-modèle et la démarche qui l'a accompagné sont une incontestable réussite. Pour ne citer que quelques éléments essentiels, le fait d'avoir été choisi en tant que projet-modèle a par exemple renforcé la visibilité de la Commune, non seulement auprès du Canton mais également hors des frontières neuchâteloises, auprès des autres régions et des divers offices fédéraux concernés. Finalement, le fait que le projet de territoire soit largement partagé – de par la prise en considération des choix et des souhaits exprimés en ateliers participatifs – lui confère une légitimité avérée auprès de l'Etat. Pour ceux qui cherchent à en connaître plus sur ce thème (documentation et références), rendez-vous sur notre site internet.

Maria Vivone Beausire, chargée de missions

Mise à l'enquête publique

En application de l'article 105 de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire, la modification du plan d'alignement «Village» des Geneveys-sur-Coffrane est mise à l'enquête publique.

Le dossier précité peut être consulté auprès de l'administration de l'urbanisme, rue Charles-L'Eplattenier 1, aux Geneveys-sur-Coffrane.

Toute opposition motivée est à adresser, par écrit, au Conseil communal durant la mise à l'enquête publique, soit jusqu'au **5 novembre 2018**.

Recrutement 2019 des sapeurs-pompiers

Une séance d'information sur l'incorporation au sein du service de défense incendie du Val-de-Ruz aura lieu le **jeudi 15 novembre 2018 à 19h30** à la salle de la Bayarda, chemin du Ruz Chasseran à Dombresson, au-dessus du hangar du Service de défense incendie.

Au cours de cette soirée, les personnes seront informées sur l'organisation et les buts du service de défense incendie. Les tâches et obligations, l'instruction et les différentes possibilités d'incorporation seront également exposées.

L'incorporation se fera selon les besoins afin de maintenir l'effectif nécessaire au fonctionnement du Service de défense incendie du Val-de-Ruz. Pour rappel, nul ne peut exiger son incorporation dans le corps des sapeurs-pompiers.

Pause hivernale pour les déchets verts

Comme chaque année, le ramassage des déchets verts «porte à porte» marquera une pause lors de la saison hivernale. La dernière tournée se déroulera du **12 au 16 novembre 2018**. Elle reprendra pour tous les villages dès le 11 mars 2019.

Durant cette période, des conteneurs seront à votre disposition dans les déchèteries ou vous avez toujours la possibilité d'apporter vos déchets verts à La Compostière.

Prochaine séance du Conseil général

Le Conseil général est convoqué **lundi 5 novembre 2018 à 19h30** à La Rebatte, à Chézard-Saint-Martin. L'ordre du jour est le suivant:

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 18 septembre 2018
3. Communications du président
4. Nomination d'un membre à la Commission des aménagements urbains en remplacement de M. Jean-Luc Pieren, démissionnaire
5. Nomination d'un membre à la Commission du développement territorial et durable en remplacement de M. Jean-Luc Pieren, démissionnaire
6. Nomination d'un membre au Conseil intercommunal de SIVAMO en remplacement de M. Rémy Wenger, démissionnaire
7. Création d'une zone réservée sur le territoire communal
8. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 88'000 pour la première étape d'élaboration du PAL de Val-de-Ruz
9. Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) du Seyon amont
10. Demande d'un crédit d'investissement pour l'extinction nocturne de l'éclairage public
11. Adoption du plan d'alignement «La Joux-du-Plâne» sur les cadastres de Chézard-Saint-Martin, de Dombresson et du Pâquier
12. Motions et propositions
13. Résolutions, interpellations et questions
14. Communications du Conseil communal

Votation fédérale

En date du **25 novembre 2018** se déroulera la prochaine votation fédérale sur les objets suivants:

- l'initiative populaire du 23 mars 2016 «Pour la dignité des animaux de rente agricoles (initiative pour les vaches à cornes)»;
- l'initiative populaire du 12 août 2016 «Le droit suisse au lieu de juges étrangers (initiative pour l'autodétermination)»;
- la modification du 16 mars 2018 de la loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA) (Base légale pour la surveillance des assurés).

Les possibilités offertes au citoyen pour lui permettre l'exercice du droit de vote sont:

- par correspondance (dépôt de l'enveloppe à La Poste en courrier B jusqu'au mardi précédant la votation, ensuite par courrier A jusqu'au vendredi, heure de fermeture du bureau postal ou levée de boîte aux lettres);
- par correspondance en déposant l'enveloppe dans les boîtes aux lettres communales. Les villages des Geneveys-sur-Coffrane et de Cernier sont équipés d'une boîte et d'une urne sécurisées, relevées régulièrement jusqu'au dimanche du jour de la votation à 10h00;
- par le Guichet unique jusqu'au samedi midi;
- en personne au bureau électoral à Cernier - Epervier 6, le dimanche de 10h00 à midi;
- au domicile sur demande jusqu'au dimanche à 11h00, pour les personnes malades ou handicapées.

Pour toute question, le contrôle des habitants vous renseigne au 032 886 56 23 ou à *cdh.val-de-ruz@ne.ch*.

«Je ne peux pas, j'ai piscine»... à La Fontenelle!

La piscine de La Fontenelle à Cernier est à nouveau en fonction après environ neuf mois de travaux. Devisée à CHF 2,5 millions, c'est une rénovation complète du bassin et des installations de traitement de l'eau, de ventilation, mais aussi de chauffage qui a été réalisée.

Elle accueille à nouveau les élèves du cercle scolaire (CSVR) dans des conditions idéales avec son bassin en inox de 2,5 mètres de profondeur et son nouveau fond mobile. Outre ces nouvelles installations, de gros travaux d'isolation du bassin et des plages ont été réalisés, ce qui engendrera d'importantes économies d'énergie. Par ailleurs, la circulation et l'agencement intérieurs de la piscine ont été complètement repensés afin d'améliorer la sécurité des élèves ainsi que le respect des conditions d'hygiène par un passage au pédiluve et à la douche obligatoire avant toute baignade. Enfin, notons le remplacement du système de traitement de l'eau, la production du désinfectant *in situ* par un système d'électrolyse du sel ainsi qu'un stockage des produits d'entretien dangereux à distance des élèves.

La réouverture au public est prévue le **jeudi 8 novembre à 19h00** selon l'horaire précédemment en vigueur.

Une inauguration de la piscine, mais également des nouvelles salles de sciences ainsi que de la salle de sport E aura lieu le **samedi 10 novembre prochain à 11h00**. Dans ce cadre, une journée portes ouvertes des différentes installations est prévue entre 10h00 et 14h00. Venez nombreux.

CONNAISSANCE DU MONDE
À L'ÉCRAN, UN FILM · SUR SCÈNE, L'AUTEUR

Soirée cinéma à la salle de spectacle de Fontainemelon le **mercredi 14 novembre 2018 à 20h00** avec la projection du film «La Terre Sainte – Naissance des trois monothéismes» en présence d'Arthur R. David, réalisateur et Jessica Bisson, auteure.

Vente des billets à l'entrée de la salle le jour de la représentation.

Offre spéciale destinée aux habitants de la Commune:

- 10 entrées gratuites (maximum deux par personne par saison) à réserver auprès de l'administration sports-loisirs-culture au 032 886 56 33 ou à *loisirs.val-de-ruz@ne.ch*.

Plus d'informations sur le site internet communal.

Mesures hivernales

Pendant la période hivernale, soit du 1er novembre au 31 mars de chaque année, il est interdit de stationner sur les rues, trottoirs et places communales de l'ensemble des localités de la Commune, de 23h00 à 07h00, afin de permettre le déneigement des chaussées.

Vous trouverez la liste des endroits où vous pouvez stationner vos véhicules de 18h00 à 07h00 sur le site internet communal. L'arrêté détaillé est aussi affiché sur les tableaux officiels situés à Cernier et aux Geneveys-sur-Coffrane.

En cas de non-respect des interdictions de stationnement nocturnes, empêchant la voirie de réaliser son travail, des mesures seront prises, allant de la simple amende à la mise en fourrière des véhicules obstruant le passage.